

Courrier Chatel



L'analyse du SE-UNSA



Monsieur le Secrétaire général,
Lors de notre dernière rencontre, vous m'avez fait part de vos inquiétudes face au risque que des lauréats du concours 2010 de **recrutement de professeurs des écoles** prennent en charge une classe dans le cadre de leur année de professeur stagiaire alors que, étudiants en première année de master ou d'IUFM, ils n'auront pu n'effectuer que quelques heures de stage en école, voire, le cas échéant, n'auront pas fait de stage.

Le **SE-UNSA** a interpellé le ministre sur la situation des lauréats de tous les concours et pas seulement le CRPE.

Afin de prendre en compte vos préoccupations qui, comme vous l'indiquez, concernent la première année de mise en place de la réforme du recrutement des enseignants, je vous informe que, **dans toute la mesure du possible**, les professeurs des écoles stagiaires qui prendront leurs fonctions à la prochaine rentrée scolaire devront pouvoir faire classe **jusqu'aux vacances de Toussaint en présence** d'enseignants **expérimentés** qui pourront leur apporter aide et conseils.

Rien n'est acté, on demeure dans le domaine du possible. Il n'y a donc aucun caractère obligatoire.
On ne sait absolument pas si la présence évoquée sera permanente ou en pointillé. Qui sont ces enseignants expérimentés? Priorité est-elle donnée aux EMF? Quelle sera leur rémunération? Quelle formation? Cela représentera un fort volume d'emplois!

Par ailleurs, je **réfléchis** à la possibilité d'organiser dans les académies un regroupement des lauréats de concours **la semaine précédant la rentrée scolaire** 2010. En effet, il me semble important que les enseignants **du premier comme du second degré** puissent, préalablement à leur prise de fonctions, **se familiariser de manière très concrète avec l'environnement professionnel** qui résultera de leur affectation.

On est ici encore au stade de la réflexion, rien n'est acté.
De plus, sur la période précédant la rentrée scolaire, les lauréats sont encore des étudiants. Ils ne peuvent être convoqués mais simplement invités. Ils n'auront aucune prise en charge au titre d'accident du travail. De plus, qui va assurer cette semaine de "formation"? Dans quels locaux? On retrouve là le problème rencontré auparavant par les IUFM. Dans le cas contraire, il faudrait payer ces lauréats une semaine avant, et le ministère n'y est certainement pas prêt.
Voici que sont introduits les enseignants du second degré. Pourtant rien dans ce texte ne semble s'adresser à eux! Que veut dire se familiariser de manière concrète? Il n'y aura pas d'élèves. Se situe-t-on sur un plan administratif, pédagogique, autre?

Le temps durant lequel le professeur des écoles stagiaire exercerait en pratique accompagnée ainsi que celui qui serait passé dans le cadre du regroupement précédant la rentrée scolaire ont naturellement vocation à s'inscrire dans la formation continue telle que définie par le décret n° 2009-917 du 28 juillet 2009 *portant modification du décret n° 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles*. Je rappelle en effet que l'année de stage est, par définition, un temps de formation pratique, où **le professeur stagiaire est en situation d'apprentissage** et bénéficie de l'appui et du conseil des **équipes de circonscription, des maîtres formateurs et, plus généralement, du soutien de professeurs expérimentés**.

Le temps de formation est donc simplement un temps d'appui et de soutien. Ce n'est pas la conception du **SE-UNSA**. De plus mettre sur le même plan les maîtres expérimentés et les EMF nous paraît minorer la qualification de ces derniers. C'est un glissement dangereux et inacceptable de la notion de formation vers celle d'accompagnement. Ce n'est pas la même chose!

D'une manière plus générale, il convient de poursuivre la réflexion sur cette année de stage et, en particulier, sur les modalités et le contenu de la formation continue des enseignants. Aussi je souhaite mettre en place rapidement un groupe de travail sur ces questions auquel, naturellement, l'organisation syndicale que vous représentez sera invitée.

Ce n'est plus seulement de réflexion mais bien de solutions dont on a besoin. Les opérations de mouvement vont être lancées et la formation aura un impact sérieux sur elles. Il y a urgence. Le **SE-UNSA** participera au groupe de travail et y posera toutes les questions abordées ici.

